



DOSSIER DE PRESSE

Le projet « Reconstruction Neige 2019 » en Isère
Direction Régionale Alpes

ÉDITO

Sylvian HERBIN
Directeur Régional
Enedis Alpes



En novembre 2019, le Sud-Est de la France vit un épisode météorologique exceptionnel. En effet, des chutes abondantes de neige collante provoquent des dégâts considérables et privent d'électricité plus de 330 000 foyers dont 88 000 clients sur le département de l'Isère.

Depuis un an, les équipes d'Enedis sont mobilisées. Le projet « Reconstruction Neige 2019 » est lancé avec un investissement de 34 millions d'euros en Isère jusqu'à 2024. 260 kilomètres de réseau électrique sont à reconstruire, dont 1/5e en aérien et 4/5e à enfouir. Les chantiers visent à augmenter la résilience du réseau électrique, tout en optimisant son maillage.

En tant que service public, Enedis met tout en œuvre pour garantir 24h sur 24, à tous les Français, sur tous les territoires, une alimentation électrique de qualité.

Bertrand LACHAT
Président Territoire
d'Énergie Isère (TE38)



Le système français de distribution publique d'électricité est un bien précieux pour chaque citoyen. Patrimoine appartenant aux communes, financé par tous les français, il se doit d'être à la pointe du fonctionnement tant son utilité quotidienne est indispensable.

À cet effet, sa modernisation permanente et son entretien précis sont des obligations majeures, pour garantir d'une part une solidarité territoriale, pour que chacun quel que soit son lieu de résidence, ait accès à l'électricité, et d'autre part un niveau de résilience optimal.

Cet épisode neigeux de novembre 2019 a été sans précédent en Isère, Drôme et Ardèche. S'il eut bien entendu été préférable qu'aucun dégât n'ait été à signaler, les plans de développement des réseaux engagés précédemment par TE38 et Enedis d'une part, et l'efficacité et la mobilisation du concessionnaire sur l'évènement d'autre part, ont permis de limiter au mieux les effets destructeurs. Sachons en tirer toutes les conséquences pour l'avenir.

SOMMAIRE

01

Enedis et TE38

02

Un événement climatique sans précédent

03

Le projet « Reconstruction Neige 2019 »

04

Zoom sur : la distribution publique d'électricité



Entreprise de Service Public de proximité

Enedis, référence industrielle : premier distributeur européen d'électricité, un réseau au service de tous les français.

Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français métropolitain.

Entreprise de service public, Enedis emploie plus de 38 000 salariés au service de 36 millions de clients. Elle développe, exploite, modernise et entretient 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (380 et 20 000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. C'est le plus grand réseau électrique d'Europe.

Enedis est responsable de la continuité et de la qualité de la distribution d'électricité ainsi que l'accès en toute équité. En tant qu'acteur public de proximité du système français, l'entreprise accompagne les collectivités locales engagées dans d'importants projets d'aménagement territoriaux, de redynamisation et de rénovation. Elle alimente leur réflexion sur les nouveaux quartiers, les choix énergétiques et les installations à prévoir.

Enedis accélère le virage technologique du secteur de l'énergie, anticipe l'évolution du mix énergétique français et le rôle du numérique dans la consommation d'électricité. L'entreprise se place **au cœur de la transition écologique** en travaillant à la modernisation du réseau et en s'investissant dans de nombreux projets français et européens.





Créé il y a 25 ans, TE38 est l'acteur public isérois de référence dans le domaine des énergies. Il regroupe les collectivités, propriétaires des réseaux d'électricité et de gaz, afin d'agir concrètement dans le domaine des énergies en mettant en avant la mutualisation, la solidarité territoriale et le développement durable.

Présidé par Bertrand Lachat, cet établissement public d'un budget annuel de 50 M€ regroupe 457 communes, 12 établissements de coopération intercommunale et le Département.

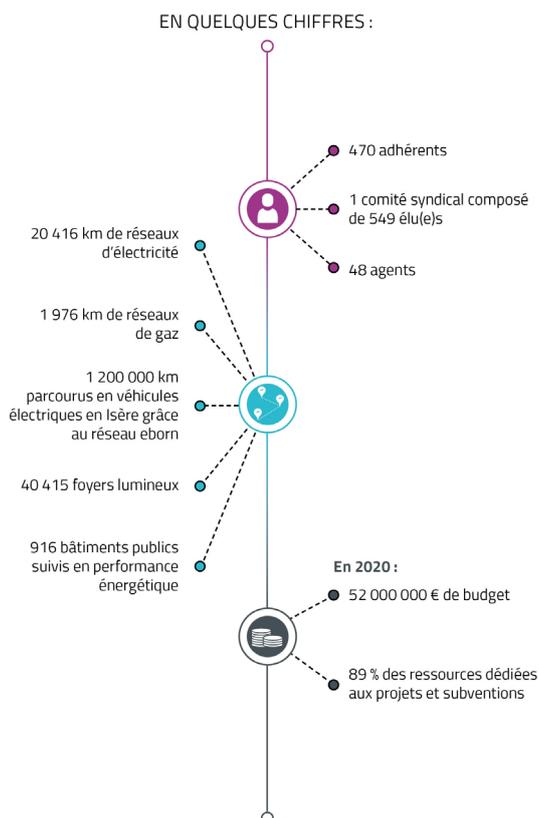
Ses actions portent tout d'abord sur la réalisation de plus de 150 opérations annuelles de travaux d'électrification au sein des communes : enfouissements de lignes électriques, extensions et renforcements, pour une desserte des territoires toujours améliorée. TE38 porte également la réalisation de travaux d'éclairage public, pour plus de la moitié des communes iséroises :

modernisation, financement, gestion de l'entretien et de la maintenance, lutte contre la pollution lumineuse, le tout dans le respect de la biodiversité. Afin d'optimiser la sécurité des travaux, TE38 réalise également en Isère le Plan de Corps de Rue Simplifié, photographie aérienne de très haute précision (pixel de 5cm) visant à localiser précisément les réseaux pour diminuer les risques.

Autorité concédante dans le domaine de l'électricité, TE38 travaille avec Enedis et EDF à une desserte toujours plus juste des territoires, à la planification des réseaux de demain, à une fourniture de qualité et propose des conseils en urbanisme lié aux réseaux. Dans le domaine gazier, TE38 œuvre avec GRDF, GREENALP et PRIMAGAZ pour un réseau toujours plus sécurisé et adéquat aux attentes, notamment avec les nombreux enjeux liés à la production de gaz vert. Enfin, TE38 mutualise des achats groupés d'électricité et de gaz à grande échelle pour les collectivités iséroises, permettant des gains financiers significatifs et un service d'accompagnement sur mesure.

Membre fondateur du réseau EBORN de recharge pour les véhicules électriques, 1er réseau national, public et privé confondu, en nombre de recharge avec 1200 bornes sur 11 départements, son engagement en faveur de l'électromobilité constitue un nouvel enjeu pour l'avenir.

Engagé pour la transition énergétique concrète sur les territoires, TE38 optimise les consommations énergétiques de nombreux bâtiments publics, préconise des travaux et mutualise les Certificats d'Économie d'Énergie. Accompagnant les collectivités pour la réalisation de leurs Plans Climat Air Énergie Territoriaux, TE38 propose des outils de prospective énergétique pour documenter la décision des décideurs. Acteur de la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre, TE38 a fondé la société d'économie mixte ENER'ISERE pour faire émerger en Isère des projets de production d'énergies renouvelables de toutes tailles.





Un événement climatique sans précédent

Une conjonction d'événements et de facteurs a rendu cet aléa climatique tout à fait exceptionnel :

La météorologie



La neige est précoce, lourde et collante. Les arbres, ayant encore leurs feuilles en raison de la douceur des températures, cassent net sous le poids de la neige. Celle-ci forme également des manchons sur les câbles : 3 kg de neige par mètre linéaire étaient attendus, ce sont finalement jusqu'à 8 kg qui seront constatés par endroits. Enfin, le ciel maussade et le plafond bas des 4 premiers jours de cet épisode empêchent les vols d'hélicoptères et de drones d'Enedis, retardant d'autant la phase de diagnostic.

La localisation



L'épisode neigeux s'est concentré en plaine et moyenne altitude, dans des secteurs non sensibles et non habitués à ce type d'aléas climatiques, et avec notamment de nombreux hameaux à réalimenter.

L'impact sur les infrastructures de réseaux



Les axes routiers sont difficiles d'accès les premiers jours, jonchés de végétation et d'arbres, rendant difficile le déploiement des secours. L'ensemble des réseaux aériens électriques - haute, moyenne et basse tensions - gérés par RTE et Enedis est touché. Enfin, les réseaux de télécommunication filaire et mobile, et les réseaux d'eau potable sont également concernés.

Dès le mercredi 13 novembre, les équipes d'Enedis sont pré-mobilisées, tandis que le département de l'Isère est placé en vigilance orange à la neige et au verglas par Météo France.

Des dispositions spécifiques sont alors anticipées : dispositifs d'astreinte et d'intervention, cellules de crise locales, régionale et nationale, prémobilisation massive de la FIRE*, sollicitation des entreprises partenaires (travaux, élagage, hélicoptères, transporteurs...) et moyens de réalimentation (groupes électrogènes), appui des services de l'État et des collectivités territoriales.

Le jeudi 14 novembre, veille de l'évènement climatique, les départements de l'Ain, le Rhône, la Drôme, l'Ardèche, la Loire et l'Isère sont placés en vigilance orange.

Le plan ADEL* est déclenché et les équipes FIRE sont déployées sur le terrain : un renfort de près de 65 cohortes (équipes de plusieurs dizaines de personnes) issues d'autres régions.

Le vendredi 15 novembre, une cellule COREG* est créée en Isère et vient compléter les 4 autres cellules COREG mises en place sur les départements de l'Ain, du Rhône, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche.

Fortes de cette mobilisation, les équipes d'Enedis ont réalimenté 90% des foyers touchés en 72 heures soit 79 000 foyers en Isère, 98% un jour plus tard.

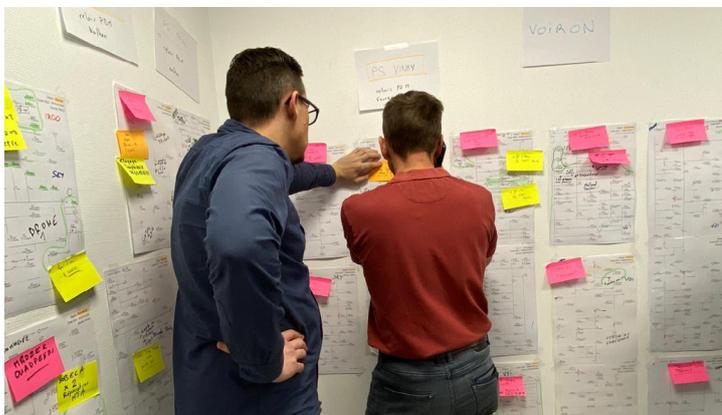


Photo cellule de crise Enedis à Voiron - novembre 2019

*ADEL : Action Dépannage Électricité (cellule de crise régionale avec mobilisation spécifique de moyens)

*COREG : Communication d'Organisation en Réponse à un Événement Grave (cellule de crise territoriale)

*FIRE : Force d'Intervention Rapide Électricité

La Force d'Intervention Rapide Électricité

Créée en 2001, suite aux tempêtes de 1999, la Force d'Intervention Rapide Électricité (FIRE) permet de mobiliser 2 500 techniciens volontaires (câbliers, techniciens poste source, chargés de consignation...), issus de toutes les régions de France, entraînés aux situations de crise et mobilisables à tout moment.

La FIRE dispose également de la logistique nécessaire – matériel, camions, nacelles, outils, etc. – à disposition dans les unités ou dans les 11 plateformes de stockage réparties sur tout le territoire en des lieux stratégiques proches des voies de communication. Ces bases sont appelées SERVAL et tiennent à disposition du matériel conditionné sous forme de "kits FIRE", prévus en fonction de l'ampleur de la demande et du type de dommages. Ils sont livrables en quelques heures.

Les moyens déployés en Isère

- ▶ 17 kits de dépannage représentant 16 tonnes de matériel;
- ▶ 80 groupes électrogènes de forte puissance en Isère et 100 groupes individuels remis aux maires pour leurs administrés;



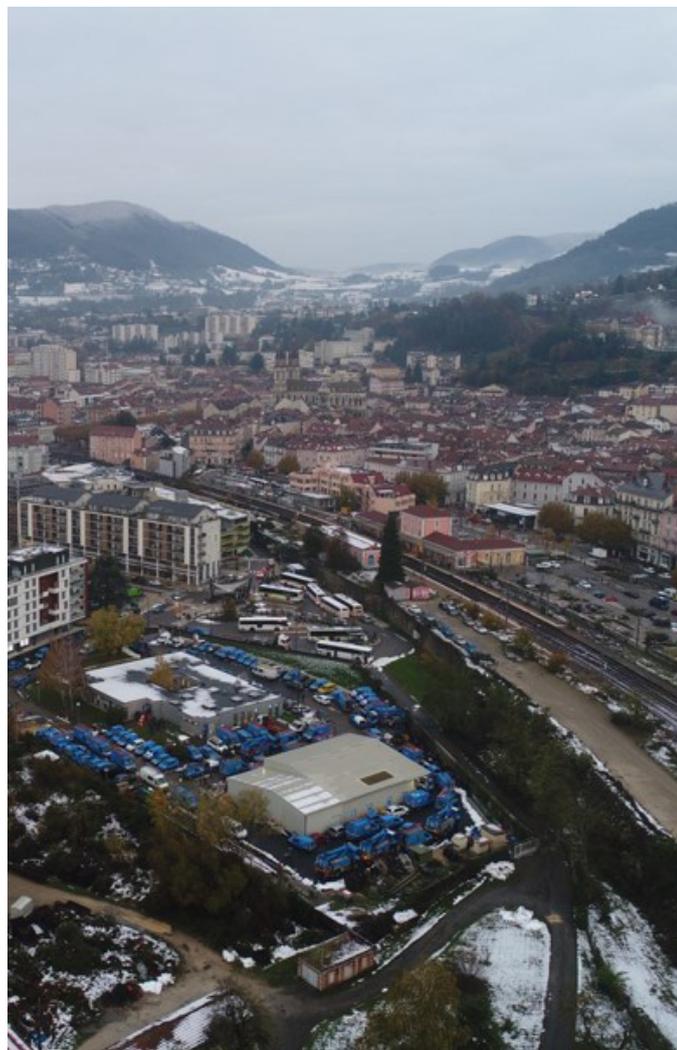
Les chiffres clés

330 000

foyers privés d'électricité dans le Sud-Est de la France au plus fort de la crise le matin du 15 novembre 2019, dont **88 000** en Isère.

130

signalements de défauts recensés en 1 seule journée sur les lignes moyenne tension (HTA) (entre le 14 novembre à 21h et le 15 novembre à 12h).



L'équivalent **d'1 an** d'incidents est répertorié en 1 seule journée en Isère, les dégâts sont comparables à ceux des 2 tempêtes de 1999.

Selon les experts, lors de cette crise, les lignes impactées ont subi plus de 10 fois le nombre d'incidents moyen par ligne sur les 5 dernières années.

Certains ouvrages électriques sont entièrement détruits. La dispersion des incidents sur chaque ligne rend la reprise par d'autres lignes du réseau délicate voire impossible, sans compter de nombreux tronçons électriques principaux affectés rendant inopérants les secours.

L'autoroute A43 est coupée pendant plusieurs heures, rendant impossible l'accès en véhicule sur les lieux des coupures.



Enedis au service des clients et à l'écoute des collectivités

Le Centre d'Appels Dépannage (CAD) est la porte d'entrée des clients en cas de panne d'électricité.

Les 7 CAD du territoire français ont été mobilisés pour cette crise neige avec des salariés en renfort pour la prise d'appels téléphoniques, plus de 630 000 appels en 5 jours, pris en charge par 220 conseillers dans toute la France.

Les Directions Territoriales ont pour rôle d'assurer la relation avec les parties prenantes de l'entreprise, principalement les élus, les autorités concédantes, les Préfectures, appuyées par les cellules techniques métiers. Ce lien étroit avec les tiers permet de prioriser certaines interventions, comme ce fut le cas avec la mise à disposition d'une centaine de groupes électrogènes individuels auprès des maires à destination de leurs administrés.



Travailler en sécurité en temps de crise climatique

En situation de crise, notre volonté de dépanner rapidement ne justifie aucune dérogation aux règles et consignes de sécurité applicables en situation normale. Conformément à nos fondamentaux prévention, le Temps d'Observation Préalable (TOP) systématique est indispensable pour analyser les risques en situation de travail. Les dépannages ont été réalisés hors tension.

En outre, tout au long de la crise, des messages de prévention quant aux risques électriques ont été transmis par divers canaux (communiqué de presse, Twitter) auprès des élus et du grand public pour sensibiliser chacun, notamment sur le danger des fils tombés à terre.

Une priorité absolue pour l'entreprise : garantir la sécurité de ses salariés, ses partenaires, ses clients.



Photo de dépannage au Grand Lemps (38) - novembre 2019



Le projet « Reconstruction Neige 2019 »

En réponse à cette crise climatique d'ampleur, l'action d'Enedis s'articule autour de 4 phases :

- ▶ La réalimentation assure la distribution d'électricité de l'ensemble de la clientèle impactée par la crise.
- ▶ La sécurisation complète la réalimentation et permet d'assurer l'objectif de sécurité des tiers, elle constitue la première phase de la consolidation du réseau électrique.
- ▶ La consolidation redonne au réseau ses qualités initiales en matière de qualité de fourniture.
- ▶ La reconstruction permet de réduire les conséquences d'une nouvelle tempête sur la clientèle, en modifiant la composition et les structures du réseau.



Photo de dépannage à Four (38) - novembre 2019

Un projet d'ampleur

Le projet « Reconstruction Neige 2019 » d'Enedis, en fonction de critères techniques et territoriaux, combine simultanément consolidation et reconstruction selon les secteurs : il vise à augmenter la résilience du réseau tout en optimisant son maillage, afin d'améliorer la conduite réseau.

Sur les zones concernées, la consolidation s'achèvera fin 2020. Le réseau aura ainsi été remis dans son état initial de fonctionnement sans changement de structure. La majorité de ces travaux concerne des remplacements de supports, des câbles décrochés, fils détournés ainsi que des opérations d'élagage. En moyenne tension (20 000 Volts), les lignes concernées sont celles ayant subi un seul incident ; en basse tension (420 Volts), les lignes concernées sont celles en conducteurs torsadés.

La phase de reconstruction, quant à elle, est lancée depuis un an. La première étape a été menée dès la fin de la crise climatique, il s'agit du diagnostic de l'état des réseaux impactés par cet épisode exceptionnel. Plusieurs centaines de kilomètres de lignes électriques ont ainsi été visités par hélicoptère, par drone, ou par des techniciens à pied. Le diagnostic a permis de lancer les études de réalisation des chantiers, intégrant des solutions techniques, au plus près des problématiques constatées.



En Isère, le programme d'investissement du Projet «Reconstruction Neige 2019» s'élève à 34 millions d'euros et s'échelonne de 2020 à 2024. Les critères territoriaux à privilégier pour la moyenne tension sont quasi-finalisée et les principes techniques généraux ont été établis par Enedis :

En moyenne tension (> 15 000 Volts)

- Sur les ossatures principales et leur réseau secourant.
- Passage en souterrain de la zone touchée étendu à un ou plusieurs tronçons.

Des télécommandes supplémentaires

seront installées pour améliorer les capacités de réalimentation à distance des clients en cas d'incident.

En basse tension (230/400 Volts)

Les réseaux BT feront l'objet d'actions ponctuelles sur les zones particulièrement impactées. Enedis travaille avec les autorités concédantes pour définir les travaux à réaliser sous leur maîtrise d'ouvrage en zone rurale.

Sur les antennes : 3 possibilités cumulables

- Passage en souterrain si réseau en zone boisée et présence de voies (routes, chemins)
- Passage en torsadé aérien si réseau en zone boisée et absence de voies
- Reconstruction en aérien en technique rigide (si réseau hors zone boisée), ce qui permet d'offrir une tenue mécanique renforcée, d'un niveau équivalent à certaines zones montagneuses plus exposées à un risque neige.



Photo de dépannage à Crachier (38) - novembre 2019

Ces principes ont été établis par la Maîtrise d'Ouvrage d'Enedis (qui assure la responsabilité des choix d'investissements et la gestion de l'évolution du patrimoine du réseau) sur la base de critères techniques et dans le respect des notes nationales d'Enedis en vigueur, en tenant compte des éventuelles problématiques locales (chutes de tension, risque neige collante, risque vent, etc.).

Le Projet « Reconstruction Neige 2019 », c'est 260 km de réseau à reconstruire : 1/5 en aérien et 4/5 à enfouir. D'ores et déjà, sont programmés en 2021 et 2022, plus de 100 km de réseau moyenne tension à reconstruire en Isère.

Afin d'assurer le projet « Reconstruction Neige 2019 » et l'ensemble du programme travaux associé, les équipes d'Enedis se sont organisées et mobilisées pour le diagnostic, la réalisation des études, le lancement des marchés et leur attribution à des entreprises régionales, synonyme d'implication et de dynamisme pour le tissu économique local.



TE38, anticipateur et planificateur

La gestion du service public de distribution d'électricité fait l'objet d'un contrat de concession répartissant la maîtrise d'ouvrage des investissements entre TE38 et Enedis. À cet effet, TE38 réalise principalement des travaux en zone rurale d'électrification, soit sur près de 370 communes en Isère, et sur le réseau Basse Tension.

Dans ce cadre contractuel, les élu.e.s de TE38 ont décidé, sur le mandat précédent 2014-2020, de conduire une politique volontariste de sécurisation des réseaux Basse Tension, en remplaçant les conducteurs en fils nus jugés incidentogènes, car présentant des ratios d'incidents par kilomètre cinq fois supérieurs aux conducteurs isolés. À date, après plus de 7 M€ d'investissement, la quasi-totalité des réseaux en fils nus ont été remplacés plaçant le département de l'Isère, comprenant 75% de communes rurales, au 2ème rang des départements français présentant le moins de fils nus.

Suite aux intempéries de novembre 2019, TE38 s'est mobilisé pour sécuriser les zones les plus touchées par l'épisode neigeux en présentant au principal financeur des autorités concédantes, à savoir le CAS FACE (compte d'affectation spéciale « financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ») un programme d'enfouissement de lignes Basse Tension situées dans des zones boisées. La réponse positive du CAS-FACE a permis d'engager un programme de 1,3 M€ de travaux à réaliser dans les trois ans.

De plus, pour répondre aux sollicitations du Ministère de la Transition Ecologique en particulier sur la résilience des réseaux en zone rurale dans le cadre du plan de relance gouvernementale lié à la crise sanitaire, TE38 a proposé au CAS-FACE fin octobre 2020 un programme de travaux complémentaires de 5 M€, visant à contribuer à la sécurisation du réseau, et attend à ce jour sa validation.



Ce programme complète le précédent par des actions similaires, notamment l'enfouissement des réseaux basse tension en zones boisées.

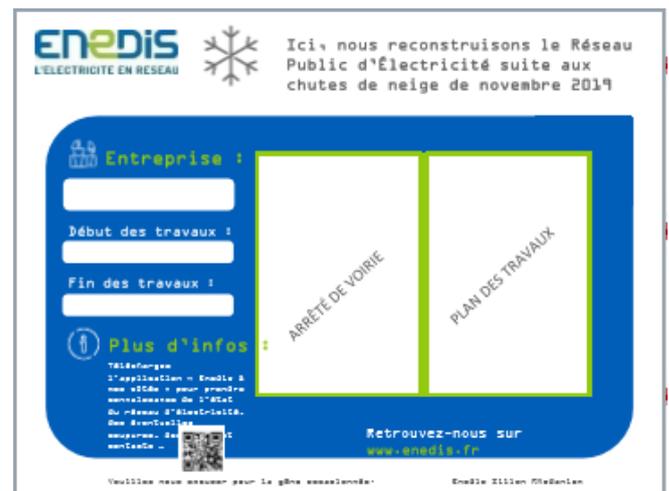




Concertation et communication

Le projet « Reconstruction Neige 2019 » suit une méthode rigoureuse, celle du dialogue et de la concertation la plus large possible.

Enedis consulte l'ensemble des acteurs des territoires afin de coordonner et optimiser les chantiers. En outre, les projets de chantiers et les plans de travaux seront systématiquement présentés aux communes concernées, notamment pour identifier des opportunités de mutualisation de travaux, dans le cadre de projets de développement (industrie, ZAC, lotissement ou immeuble...), de travaux en coordination avec la Mairie et/ou l'autorité concédante, de projets de création de voie ou de déplacements d'ouvrages sur l'emprise étendue du tracé de la reconstruction.



Une communication régulière pendant la vie du projet, sur les chantiers programmés et leur avancée, est prévue. L'objectif ? Présenter les moyens de reconstruction mis en œuvre par Enedis et instaurer un dialogue entre l'entreprise, les maires et leurs administrés. Notamment, Enedis mettra à disposition des collectivités, pour les chantiers les concernant, un kit de communication dédié intégrant :

- ▶ des panneaux amovibles à installer sur les chantiers, expliquant leur nature et leur déroulement/phasage ;
- ▶ des encarts pour les bulletins municipaux et des bannières pour les sites Internet des communes concernées par les chantiers ;
- ▶ des fascicules destinés au grand public et mis à disposition en mairie, dans les commerces de proximité, etc. ;
- ▶ des visites de chantiers pour les élus.



Zoom sur : la distribution publique d'électricité

LE SYSTÈME DE LA CONCESSION

Le réseau public de distribution d'électricité français est géré sous forme de concession.

Propriétaires de ce réseau, les autorités concédantes (des communes ou groupements de communes) en confient l'exploitation, l'entretien et le développement à un concessionnaire : Enedis.

L'entreprise est ainsi le gestionnaire de 95% du réseau public de distribution d'électricité français.

Dans ce cadre, Enedis est responsable de **2 grandes missions de Service Public** liées à la distribution d'électricité :

- **La continuité et la qualité de la desserte électrique,**
- **L'accès au réseau de distribution en toute équité.**

Cette délégation de Service Public est formalisée par des contrats de concession. Ces contrats, conclus pour une durée définie, peuvent couvrir plusieurs décennies. Ils incluent un cahier des charges précisant les droits et devoirs du concessionnaire vis-à-vis de la collectivité et des clients du service public.

Pour assurer le Service Public de la distribution d'électricité, Enedis exerce les missions définies par la loi dans le cadre de ces cahiers des charges de concession.

- **Définir et mettre en œuvre les politiques d'investissement et de développement des réseaux de distribution.**
- **Assurer la conception et la construction des ouvrages** ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs à ces réseaux, en informant chaque année l'autorité concédante de leur réalisation.
- **Conclure et gérer les contrats de concession.**
- **Assurer, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires, l'accès à ces réseaux.**
- **Fournir aux utilisateurs des réseaux les informations** nécessaires à un accès efficace aux réseaux, sous réserve des informations protégées par des dispositions législatives ou réglementaires.
- **Réaliser l'exploitation et la maintenance de ces réseaux.**
- **Assurer la gestion des données et toutes missions afférentes à l'ensemble de ces activités** (notamment le comptage).

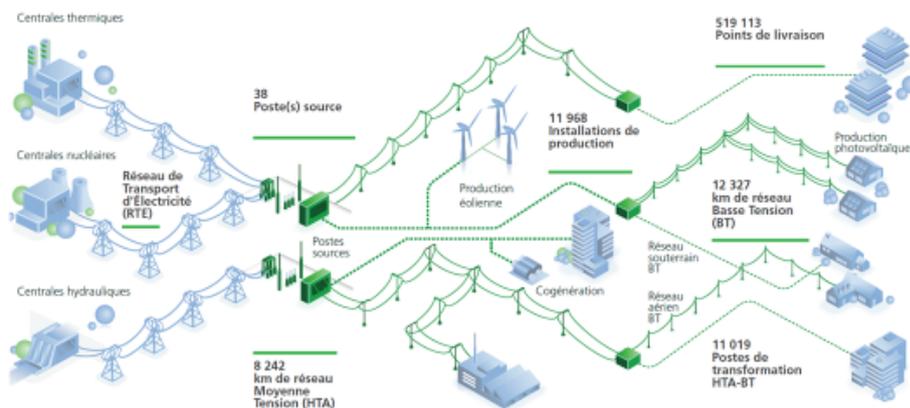
Chaque année, Enedis transmet avant le 30 juin, à chacune des autorités concédantes un compte rendu d'activité de concession (CRAC). Ce document contractuel synthétise une année de travail au service de la concession, ainsi que les données patrimoniales et financières de la distribution. Il comprend notamment les principales dépenses d'investissement et la liste détaillée des travaux réalisés sur le territoire de chaque concession. Il est public et consultable par chaque citoyen.



Les concessions en Isère

En Isère, l'autorité concédante principalement touchée par ces intempéries est le syndicat départemental des énergies « **TE38** » (Territoire d'Énergie Isère).

Ce syndicat regroupe 457 communes, 12 établissements de coopération intercommunale dont le Département. Il représente aujourd'hui une population de plus de 500 000 usagers. Le contrat de concession en cours a été signé en janvier 2020 pour une durée de 30 ans.



Le réseau public de distribution électrique : le partage des responsabilités

En ce qui concerne les investissements, les autorités concédantes, propriétaires des réseaux et le concessionnaire, exploitant, interviennent chacun sur ces réseaux selon une répartition de la maîtrise d'ouvrage, liée à la typologie des communes (régime urbain et rural*) et à celle des travaux à mener.

Les autorités concédantes réalisent les extensions du réseau pour les communes rurales, le renforcement du réseau rural en basse tension, et les aménagements esthétiques, notamment.

Enedis intervient sur les extensions du réseau en milieu urbain, le renforcement du réseau basse tension en zone urbaine, les extensions demandées par les clients producteurs sur la moyenne tension, les déplacements d'ouvrage, etc.

**communes urbaines : communes de plus de 5 000 habitants, communes rurales : communes de moins de 2 000 habitants. Pour les communes entre 2 000 et 5 000 habitants, la liste est définie par le Préfet, en fonction d'un certain nombre de critères qui évoluent à chaque élection municipale => cette liste est publiée dans le « décret ruralité »*



CONTACT PRESSE

Catherine OSKARSSON

Communication Direction Régionale Alpes
catherine.oskarsson@enedis.fr

Aymeric DE VALON

Directeur Général des Services
adevalon@te38.fr

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 36 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (220 et 20 000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7; le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



[enedis.officiel](https://www.facebook.com/enedis.officiel)



[@enedis_alpes](https://twitter.com/enedis_alpes)



[enedis.officiel](https://www.youtube.com/enedis.officiel)



www.te38.fr



[@TE_38](https://twitter.com/TE_38)